

## FORMATION UMPIRES REGIONAUX ET NATIONAUX

### FORMATION D'UMPIRE REGIONAL

#### Préambule

La qualification Umpire Régional s'obtient par une VAE (Validation d'Acquis d'Expérience).

Le match racing étant une activité de « spécialiste », à l'image du « funboard », cette discipline ne se pratique que dans des centres d'entraînements et des clubs bien déterminés. Par conséquent, la formation régionale est mise en place pendant les régates ou les sessions d'entraînements. Sur ces lieux, les formateurs et les évaluateurs qui sont souvent les mêmes (voir liste ci-après), forment sur le terrain les candidats à ce type d'arbitrage.

Compte tenu de cette spécificité, tout candidat qui débute une formation sera considéré comme umpire régional stagiaire de fait. Il sera proposé umpire régional selon ses évaluations. Exceptionnellement, il peut être proposé umpire régional à l'issue de sa première épreuve d'évaluation à condition qu'il ait pris un nombre significatif de décisions pour lesquelles il a montré toutes les qualités requises par la fiche d'évaluation.

#### Modalités pratiques :

1. les candidats doivent s'inscrire auprès de leur CRA pour accord.
2. Les CRA se chargent de proposer à leurs arbitres une formation d'umpire :
  - en invitant les candidats à se positionner sur des épreuves aux sessions d'entraînement assurant soit une formation soit une évaluation, soit à partir de la liste publiée par la CCA soit par demande directe aux formateurs évaluateurs.
3. Lorsque le candidat a acquis le niveau suffisant pour être umpire régional, son évaluation (selon les critères de la fiche d'évaluation umpire type (à disposition à la CCA et Thierry Poirey) sera transmise à la CRA concernée qui délivrera la qualification.
4. Les CRA après avoir délivré la qualification, transmettent le dossier du candidat à la commission formation de la CCA.

Rappelons que pour l'arbitrage direct (Chapitre 2 des RCV principalement), un umpire régional n'a qu'un rôle d'assesseur. De plus, il est toujours accompagné et surtout sous la tutelle d'un juge régional voire national (voir le tableau de constitution de l'équipe d'arbitrage ci-après).

## FORMATION D'UMPIRE NATIONAL

1. Pour commencer une formation d'Umpire National, la qualification d'Umpire Régional est obligatoire.
2. Tout candidat à une formation d'umpire national doit joindre à son dossier l'avis de sa CRA.
3. Le candidat doit participer à un stage national au terme duquel le formateur peut le proposer à la CCA comme umpire national stagiaire. Dans le cas contraire il est maintenu umpire régional.
4. L'umpire national stagiaire doit se positionner sur des épreuves d'évaluation dont la liste est publiée par la CCA. Comme pour l'ensemble des qualifications nationales d'arbitrage, trois évaluations positives seront nécessaires à l'obtention de la qualification d'umpire national.
5. Un umpire national stagiaire n'ayant subi aucune évaluation pendant un an perdra le bénéfice de son stage national et redeviendra umpire régional. S'il souhaite devenir umpire national, il devra obligatoirement participer à un nouveau stage national.
6. Lorsque le candidat a acquis le niveau suffisant pour devenir umpire national, son évaluation est transmise à la CCA qui délivrera la qualification d'umpire national. Comme tous les arbitres, ce statut d'umpire national est soumis au renouvellement tous les 4 ans.

**Rappel** : La qualification d'umpire national ne permet pas d'accéder directement à une formation de juge national sans avoir au préalable obtenu la qualification de juge régional.

ANNEXE

LISTE DES EVALUATEURS - FORMATEURS 2005

NOMS	EVALUATEURS	DIRECTEURS DE STAGE
Louis BELTRAN	National	
Jean Claude BORNES	National	
Gérard BOSSE	National	National
Marc BOUET	National	
Laurent BREGEON	National	National
Bruno CELERIER	National	
Jean Pierre CORDONNIER	National	National
Bernadette DELBART	National	National
Philippe GOMEZ	National	National
Philippe MICHEL	National	
Founette PAUTHIER	National	
Thierry POIREY	National	National

TABLEAU DE CONSTITUTION DE L'EQUIPE D'ARBITRAGE

<i>Niveau de la régate</i>		CHEF-UMPIRE	UMPIRES-ASSESEURS
<b>Niveau 3</b>	<i>S.L. Sélective Universitaire</i>	Juge-Umpire Régional ou Juge-Umpire National stagiaire	Minimum 2 : tous (coureurs, personnes X connues par le chef umpire, etc.)
<b>Niveau 2</b>	<i>S.I.L. Finale Universitaire</i>	Juge-Umpire Régional ou Juge-Umpire National	Minimum dans l'équipe d'arbitres : 2 juges - umpires régionaux plus 1 dem ci-dessus
<b>Niveau 1</b>	<i>National D1 Epreuves gradées ISAF (sauf 1 et 2)</i>	Juge-Umpire National	Minimum par bateau umpire : 2 umpires régionaux Minimum dans l'équipe d'arbitres : 2 juges - umpires régionaux

Rappel :

La qualification d'umpire est indépendante de la qualification de juge. Autrement dit, un Umpire n'a pas forcément des compétences d'un juge pour instruire des réclamations selon le chapitre 5 des RCV.

Il existe 3 qualifications fédérales d'umpire : Umpire Régional, Umpire National Stagiaire, Umpire National.

Si un umpire possède une qualification de juge, celle-ci vient en complément de la qualification d'umpire de même niveau. Il devient alors pour les besoins du tableau ci-dessus juge - umpire régional ou juge - umpire national.

Les Chefs-umpires doivent donc posséder le statut de juge - umpire. Si tel n'est pas le cas, 2 arbitres doivent être nommés : le premier sera président du jury, et le second président des umpires.